

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 novembre 2012

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-368

présenté par

M. Coronado, M. Molac et les membres du groupe écologiste

-----

**ARTICLE 46****ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Immigration et asile	0	5 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	5 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	5 000 000	5 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit par cet amendement de redéployer cinq millions des autorisations d'engagement et des crédits de paiement prévus à l'action n° 3 du programme 303 vers les actions n° 12 et n° 15 du programme 104 (2,5 millions à chaque fois).

Le nombre de centres de rétention administratifs sur le territoire métropolitain est trop important. Leur taux moyen d'occupation n'est que de 57,7 %. Il faut donc envisager d'en fermer certains.

Le redéploiement des crédits vers les actions n° 12 (actions d'intégration des étrangers en situation régulière) et n° 15 (actions d'intégration des réfugiés) permettrait de renforcer l'accueil des immigrés et des réfugiés sur notre territoire et ainsi favoriser leur intégration.